LES PREMIÈRES DÉMARCHES

Que faire lorsqu’un proche disparaît ?

Des repères pour agir avec prudence, trouver les bons interlocuteurs et ne pas rester seul face à l’incertitude.

En cas d’urgence : police ou gendarmerie

17 (France) ou **112** (urgence européenne). N’attendez pas 24 ou 48 heures pour signaler une disparition inquiétante. La disparition inexpliquée d’un mineur constitue une urgence.

1 Signaler la disparition

Adressez-vous à la police ou à la gendarmerie et expliquez les circonstances inquiétantes. Ne prenez pas de risques personnels.

2 Conserver les éléments utiles

Rassemblez les dates, les renseignements déjà en votre possession et une photographie récente uniquement pour les autorités. Préservez les messages originaux ; ne tentez pas d’accéder aux comptes privés d’autrui.

3 Organiser le suivi

Notez les dates, références et réponses officielles. Conservez les documents et échanges dans un espace sécurisé.

4 Demander du soutien

Une association d’aide aux victimes ou un professionnel du droit peut vous orienter. Pour un ressortissant français disparu à l’étranger, contactez aussi France Diplomatie.

5 Respecter la confidentialité

Relayez les avis de recherche officiels sans dévoiler de données privées. Transmettez les témoignages aux autorités. Un adulte retrouvé peut choisir de ne pas reprendre contact.

Référence officielle : Service Public – Disparition d’un adulte.

RESSOURCES UTILES

À qui s’adresser ?

Les organismes suivants proposent de l’information, de l’orientation ou un soutien selon leur mission. Leur présence dans ce guide ne signifie pas un partenariat avec notre association.

Service Public

Démarches officielles en cas de disparition en France et à l’étranger. Consulter le site officiel

France Diplomatie – Centre de crise et de soutien

Pour une disparition inquiétante d’un ressortissant français à l’étranger. **01 53 59 11 00** · Consulter le site officiel

France Victimes

Écoute et orientation vers les associations d’aide aux victimes. **116 006** · Consulter le site officiel

Point-justice

Informations sur les droits et orientation vers des professionnels du droit. **30 39** · Consulter le site officiel

ANTRED

Soutien des familles de Français disparus à l’étranger. Consulter le site officiel

Notre engagement

D’une épreuve familiale est né un engagement collectif. Le Silence de la Justice est un projet associatif né de la disparition de Flora, visant à soutenir gratuitement les familles et les victimes en France.

Site du projet : silencedelajustice.fr

Ce document est informatif : il ne constitue pas un conseil juridique et ne remplace pas les autorités, les secours ou un avocat. Les informations officielles peuvent évoluer.